



## offre acceptée mais pas de trace écrite

Par **casslelcar**, le **19/08/2021** à **12:31**

Bonjour,

Avec mon compagnon, nous avons récemment fait une offre pour un bien immobilier (2.000 € sous le prix demandé). Nous avons fait l'offre par mail, l'agent immobilier nous a répondu stopper les visites et nous tenir au courant dans la semaine qui suivait, de la réponse du propriétaire.

Elle nous a appelé le lundi qui suivait pour nous dire que notre offre était acceptée et nous a ensuite envoyé, par mail, des fiches acheteur à lui remplir et à lui retourner, ce que nous avons fait. Dans son mail il y a écrit qu'elle enverrait le dossier au notaire.

Nous apprenons aujourd'hui, qu'en final, elle a accepté une autre offre faite au prix. Quand nous lui avons dit qu'elle ne pouvait pas faire ça car notre offre avait déjà été acceptée, elle nous a rétorqué " vous n'avez pas de preuves vous avez qu'à me faire un procès"

Je pense que nous ne pouvons rien faire car elle a malheureusement raison et j'ai bien peur que notre naïveté nous ait fait perdre la maison mais, dans le doute, je voudrais savoir si je peux faire quoi que se soit ou pas ?

Merci d'avance de vos retours.

Par **nihilscio**, le **19/08/2021** à **12:46**

Bonjour,

Vous ne pouvez rien faire. Vous n'avez pas de preuve de l'acceptation de l'offre par le vendeur et même s'il l'avait acceptée, il y aurait une ambiguïté : l'acceptation de l'offre était-elle une acceptation de vendre ou seulement une acceptation de négocier un acte de vente ?

De tels comportements sont extrêmement courants. Ils font partie des vicissitudes des transactions immobilières entre particuliers. Il faut les considérer avec fatalisme.

Par **Visiteur**, le **21/08/2021** à **22:25**

BONSOIR

Vous avez quand même un début de preuve avec les échanges de courriels.

Vous pouvez voir un avocat si vous souhaitez faire valoir

<https://www.droit-immobilier.eu/immobilier-juridique/loffre-dachat-ecrite-mais-acceptee-verbalelement-par-le-vendeur-vaut-vente>